

**Séance du mardi 05 avril 2022**

Date de la convocation: 29/03/2022

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants: 12

Nbr. vote pour: 12

Nbr. vote contre: 0

Nbr. abstentions: 0

*L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,*

**Présents :** Camille LECAT, Hervé PELLECUER, Loïc JEANJEAN, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Siméon LEFEBVRE, Martin WATERKEYN, Olivier CHARTON

**Représentés:** Jean-Claude DAUTRY

**Excusés:**

**Absents:** Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Adrien RICARD

**Secrétaire de séance:** Martin WATERKEYN

**Objet: Vente de bois - Forêt communale de Ventalon en Cévennes - DE\_2022\_021**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des propositions d'inscription du service bois de l'Office National des Forêts, concernant l'inscription et la destination des coupes de l'état d'assiette 2022 en forêts communales et sectionales relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal de Ventalon en Cévennes, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après.
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites en 2022 à l'état d'assiette présentées ci-après.
  - Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.
  - Informe, le cas échéant, le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après.

Proposition des coupes à inscrire à l'état d'assiette 2022 :

Nom de la forêt	Parcelle	Type de Coupe 1	Volum e total indicatif (m3)	Surf (ha)	Réglé e Non Réglé e	Année prévue aménagement	Année propos é e par l'ONF2	Année décidée par le proprié taire3	Destination (à cocher obligatoirement)	
									Délivra nce4	Vente s5
FC de Ventalon en Cévennes	1-i	IRR	946	7.01	CR	2022	2022	2022		X

Proposition des coupes à reporter ou supprimer : Néant

1. Nature de la coupe : AMEL amélioration ; SANIT sanitaire, EMP emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, PARQ parquets, TAIL Taillis.

RF SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/05/2022 048-200058410-20220405-DE_2022_021-DE

2. Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe, PM (pour mémoire) si celle-ci a déjà eu lieu par anticipation
3. Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF
4. Délivrance : bois délivré pour l'affouage
5. Vente : les coupes seront proposées en vente de gré à gré par soumissions avec concurrence, ou en ventes simples négociées de gré à gré, en accord avec la municipalité.

Le conseil municipal de Ventalon en Cévennes donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, en lien avec l'ONF.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

